
Jour de séance 24

le vendredi 9 mai 2025

9 h

Prière.

La présidente de la Chambre présente les guides touristiques pour l'été : Samuel Choinière, Tait Leroux et Zachary Poitras.

M. Coon (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter le budget consacré à la santé mentale. (Pétition 9.)

L'hon. M^{me} Thériault accueille à la Chambre l'hon. René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Thériault :
35, *Loi sur le statut de l'artiste.*

M. Coon donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 15 mai 2025, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que le système de soins de santé ne répond pas adéquatement aux besoins en matière de santé mentale ;

attendu que moins de la moitié des gens du Nouveau-Brunswick jugent que leur santé mentale est très bonne ou excellente ;

attendu que, parmi les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick occupe le troisième rang pour ce qui est du taux de suicide le plus élevé, lequel s'élève à 15,7 décès par 100 000 habitants ;

attendu que des services d'urgence en cas de crise en santé mentale disponibles 24 heures sur 24 sont essentiels à la santé et au bien-être des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, outre les services des urgences, n'est offert 24 heures sur 24 aucun service désigné en cas de crise en santé mentale, si ce n'est un service téléphonique assuré par des télétravailleurs employés par un centre d'appels d'une compagnie ontarienne ;

attendu que le gouvernement a retenu les services d'un centre d'appels géré par une compagnie privée dont les télétravailleurs assurent le triage

des demandes d'accès aux services des équipes mobiles d'intervention en situation de crise en santé mentale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir à ses centres communautaires de santé mentale les fonds nécessaires à la prestation de services d'urgence sans rendez-vous offerts 24 heures sur 24

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'accès public et direct aux équipes mobiles d'intervention en situation de crise en santé mentale et à en prolonger les heures de fonctionnement pour assurer la prestation de services en tout temps.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 13 mai 2025, la deuxième lecture du projet de loi 35 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 17, 22, 33, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 12 h, après quoi la séance sera levée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi concernant les bandes de motards hors la loi*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi concernant les bandes de motards hors la loi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi concernant les mesures favorisant l'abordabilité à l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 12 h.